

Compte-rendu sommaire du Conseil Municipal du 9 novembre 2021

Présents :

Franck RAYNAL - Pascale PAVONE - Stéphane MARI - Jérémie LANDREAU -
Stéphanie GRONDIN - Benoît RAUTUREAU - Patricia GAU - Najji YAHMDI - Benoît
GRANGE - François SZTARK – Emmanuel MAGÈS (DEL2021_328, _332, _338,
_339) - Marc GATTI - Fatima BIZINE - Sabine JACOB-NEUVILLE - Annie LADIRAY
- Dominique MOUSSOURS-EYROLLES - Marie-Céline LAFARIE - Jean-Pierre
BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Laurent DESPLAT –
Fatiha BOZDAG (DEL2021_320, _321, _324, _327, _328, _332, _338, _339) -
Maxime MARROT - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Christian CHAREYRE -
Marie-Claire KARST - Patrick CHAVAROT - Sylvie VIEU - Stéphane COMME -
Nathalie BRUNET - Cem ORUC - Cendrine POUVEREAU-CHARRIÉ - Ludovic
BIDEAU - Eva MILLIER - Véronique CARLOTTI - Sébastien SAINT-PASTEUR -
Laure CURVALE - Philippe CERNIER - Anne-Marie TOURNEPICHE - Jean-Paul
MESSÉ – Sylvie BRIDIER (DEL2021_338, _339) - Alhadji NOUHOU - Benoist
REMÉGEAU - Michaël RISTIC - Christel CHAINEAUD - Cédric TERRET

Absents ayant donné procuration :

Isabelle DULAURENS	procuration à Christian CHAREYRE
Catherine DAUNY	procuration à Marie-Claire KARST
Emmanuel MAGES	procuration à Pascale PAVONE
(pour DEL2021_319 à _327, _329 à _331, _333 à _337)	
Fatiha BOZDAG	procuration à Benoît GRANGE
(pour DEL2021_319, _322, _323, _325, _326, _329 à _331, _333 à _337)	
Sylvie BRIDIER	procuration à Sébastien SAINT-PASTEUR
(pour DEL2021_319 à _337)	
Élodie CAZAUX	procuration à Philippe CERNIER

Absent :

Cem ORUC (DEL2021_328)

Secrétaire de séance : Marie-Céline LAFARIE

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du mardi 28 septembre 2021

Rendu compte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

aff n°DEL2021 319 : Changement de dénomination de la place de la Liberté en "Place de la Liberté - Samuel Paty (1973-2020)"

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à renommer l'actuelle place de la Liberté en « place de la Liberté – Samuel Paty (1973-2020).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2021 320 : Exercice 2021- Approbation de la décision modificative n°1

Le Conseil Municipal décide :

- de procéder à l'adoption du projet de Décision Modificative n°1,

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, l'Adjointe aux Finances, à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Mmes CURVALE, CHAINEAUD, BRIDIER, TOURNEPICHE, CAZAUX et MM SAINT-PASTEUR, MESSÉ, CERNIER, NOUHOU, RISTIC, REMEGEAU, TERRET votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

aff n°DEL2021 321 : Exercice 2021 - Actualisation n°2 des autorisations de programme et des crédits de paiement

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver, conformément à l'annexe jointe à la délibération, l'actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Mmes CURVALE, CHAINEAUD, BRIDIER, TOURNEPICHE, CAZAUX et MM SAINT-PASTEUR, MESSÉ, CERNIER, NOUHOU, RISTIC, REMEGEAU, TERRET votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

aff n°DEL2021 322 : Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) - Composition et désignation des membres

Le Conseil Municipal décide :

- de désigner Mme Véronique CARLOTTI membre titulaire de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en remplacement de Mme Caroline BÉNARD DENDE.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2021 323 : Modification composition Commissions municipales permanentes

Le Conseil Municipal décide :

- de désigner Mme Véronique CARLOTTI membre de la Commission n°1 - Administration générale et Finances,

- de désigner M. Benoist REMÉGEAU membre de la Commission n°4 - Solidarité et Santé.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2021 324 : Composition de la Commission d'Appels d'Offres - Election des membres

Le Conseil Municipal décide :

- de proclamer élus membres à voix délibérative de la Commission d'Appels d'Offres :

Titulaires :

Suppléants :

1) Mme Véronique CARLOTTI

1) M. Ludovic BIDEAU

2) M. Jean-Pierre BERTHOMIEUX

2) Mme Valérie GIUDICELLI

3) M. Christian CHAREYRE

3) M. Jérémie LANDREAU

4) M. Naji YAHMDI

4) M. Dominique MOUSSOURS-EYROLLES

5) M. Philippe CERNIER

5) Mme Laure CURVALE

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2021 325 : Association Mission Locale des Graves - Modification représentants de la Ville de Pessac

Le Conseil Municipal décide :

- de désigner M. Benoist REMÉGEAU représentant de la commune à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de l'association Mission Locale des Graves.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2021 326 : Vérifications périodiques réglementaires - Attribution marché lot n° 2

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le marché avec l'attributaire suivant :

- lot n° 2 (ascenseurs) :

SOCOTEC EQUIPEMENTS, 6 impasse Henri le Chatelier, 33 692 MERIGNAC

- d'inscrire les crédits au chapitre 011, fonction 020, article 6156 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2021 327 : Délégations de Service Public - Rapports annuels des délégués

Le Conseil Municipal décide :

- de prendre acte des rapports annuels de délégation annexés à la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2021 328 : Contrat CODEV 5

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le contrat de co-développement 2021-2023 de la Ville de Pessac tel qu'il figure en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le contrat avec le Président de Bordeaux-Métropole.

Abstention de Mmes CURVALE, CHAINEAUD, BRIDIER, TOURNEPICHE, CAZAUX et MM SAINT-PASTEUR, MESSÉ, CERNIER, NOUHOU, RISTIC, REMEGEAU, TERRET.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

aff n°DEL2021 329 : Travaux de restructuration et d'extension des écoles Jean Cordier - Avenants aux marchés n°18010B, 18010G, 18010O, 18010P

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la passation :
- de l'avenant n°7 au marché n°2018-18010B conclu avec la société AQIO,
- de l'avenant n°5 au marché n°2018-18010G conclu avec la société SML,
- de l'avenant n°6 au marché n°2018-18010O conclu avec la société COLAS FRANCE,
- de l'avenant n°2 au marché n° 2018-18010P conclu avec la société IDVERDE,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer,
- d'inscrire les crédits au chapitre 23/213/2313 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2021 330 : Marché d'exploitation des installations thermiques avec ENGIE ENERGIE SERVICES - avenant n°2

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la passation d'un avenant n° 2 au marché n°2019-19025-00 conclu avec l'entreprise ENGIE ENERGIE SERVICE,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à les signer,
- d'inscrire les crédits au chapitre 011/823/60621 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2021 331 : Restructuration et extension des écoles Jean Cordier - Avenant n°3 au marché de maîtrise d'oeuvre n°17002

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la passation de l'avenant n°3 au marché n°17002 conclu avec la société PATRIARCHE,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à le signer,
- d'inscrire les crédits au chapitre 23/213/2313 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2021 332 : Création d'un marché de plein air à Monbalon

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la création d'un marché de plein air le mercredi à Monbalon.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2021 333 : Distribution des composteurs - Convention Bordeaux Métropole 2021/2023

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention 2021-2023 avec Bordeaux Métropole pour la distribution de composteurs,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2021 334 : Parc Pompidou - renouvellement du bail avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Gironde

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser le renouvellement de ce bail avec la CPAM de la Gironde aux conditions mentionnées ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer,
- d'inscrire les crédits au chapitre 75 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2021 335 : Clos des 3 chênes - acquisition des parcelles d'espaces verts en vue de leur incorporation dans le domaine public communal

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'acquisition à titre gratuit des parcelles cadastrées HZ361, HZ372 et HZ341 auprès de l'ASL du lotissement du Clos des 3 chênes ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée aux conditions mentionnées ci-dessus ;
- d'approuver leur incorporation dans le domaine public communal ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2021 336 : Forfaits de Post-Stationnement 2019 - Convention de reversement à Bordeaux Métropole

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention ci-annexée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tout document relatif au reversement des FPS de l'année 2019 à Bordeaux Métropole ;
- de dire que cette dépense sera imputée au chapitre 67 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2021 337 : Prestations de nettoyage de divers établissements communaux. Modification du lot 3 marché 18032C établissements sportifs.

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant , à signer l'avenant 3 au marché N°2019-18032C avec la société SOLINET ;
- d'inscrire les crédits au chapitre 011, article 6283 du budget de la ville de Pessac.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2021 338 : Exercice 2021 - Répartition n°7 des crédits des subventions

Le Conseil Municipal décide :

- de procéder à la répartition des crédits de subventions conformément au tableau annexé à la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2021 339 : Festival "Sur un Petit Nuage" : actions et tarifs complémentaires

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les compléments de tarifs proposés ci-dessus,

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à l'ensemble de la programmation dont les crédits seront prélevés au chapitre 011, compte 60/42 du budget de la Ville,
- de dire que les recettes seront versées au chapitre 70 – compte 70/62 du budget de la Ville.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 20 H 45.